



Règlement

Prix BD MD16/Cité

Prix «La bulle des lecteurs » (Le prix de bande dessinée des bibliothèques de Charente).

La bulle des lecteurs est le prix littéraire organisé en Charente, annuellement, par la Médiathèque départementale de la Charente et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, décerné par des groupes de lecteurs et récompensant un album de bande dessinée.

Cet album devra être réalisé par une autrice ou un auteur de bande dessinée, résidant dans le territoire de la région Nouvelle Aquitaine. Il sera retenu pour ses qualités graphiques et/ou scénaristiques. Dans le cas d'ouvrages collectifs au moins un des auteurs (scénariste ou dessinateur) devra résider dans ce territoire.

Ce prix créé en 2016, doté de 1 500 €, sera décerné par des groupes de lecteurs, inscrits dans une bibliothèque de Charente.

Le prix sera lancé en novembre à la bibliothèque de la Cité et les groupes, rattachés à une bibliothèque, auront jusqu'à fin mai de l'année suivante pour faire connaître leur vote auprès de la MD16. Le vote se fera au sein d'une sélection de 6 albums (voir constitution de la sélection). La remise des prix aura lieu début juillet, au Département ou la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, en présence des autrices et auteurs de la sélection.

Le lauréat se verra proposer la réalisation de l'affiche et ses déclinaisons (flyer, carton d'invitation, etc.) de l'année suivante. Cette prestation sera rémunérée à hauteur de 400€.

Constitution de la sélection :

La Cité se chargera de lister tous les albums de bande dessinée potentiellement sélectionnables. Dans le cadre d'une série, seul le premier volume pourra être sélectionné. Chaque album sera examiné et lu et une présélection de 6 ouvrages sera faite par un comité constitué par des membres de la MD16 (3 personnes), de la Cité BD (3 personnes), de bibliothèques du réseau desservi par la MD16 (3 personnes) et de l'Alpha (1 personne) pour un maximum de 10 personnes. La liste des membres du comité de sélection sera publique.

Une première réunion de présentation de l'ensemble des ouvrages retenus répondant aux critères de la sélection sera organisée en septembre. À l'issue de cette réunion, une première sélection d'une quinzaine d'albums sera effectuée. Une séance de lecture commune sera organisée en octobre afin que chaque membre du jury puisse lire les albums avant de constituer la sélection des 6 albums en lice pour le prix.

Cette sélection servira de base au vote.

Modalités de participation

1 – constituer un groupe d'au moins 5 lecteurs inscrits dans une bibliothèque en Charente. Retourner le bulletin d'inscription à la bibliothèque. Il n'y a pas de limites d'inscription. Seul le temps nécessaire à la lecture des 6 livres et à la circulation de ceux-ci peut déterminer une limite pour le groupe, en fonction de son organisation.

2 – se procurer les livres de la sélection :

- la bibliothèque acquiert les 6 livres et les met à disposition du groupe de lecteurs
- la MD16 achète 36 BD et prête tout ou partie de la sélection aux bibliothèques participant au sein de son réseau. La MD16 convient alors du temps du prêt des ouvrages, l'objectif étant de pouvoir les faire circuler d'un groupe à un autre.

3 – lire, se rencontrer, discuter : la bibliothèque réunit les membres du groupe au moins une fois autour de la sélection. La *Cité ou la MD16* mettent à disposition des lecteurs un espace de commentaires sur son site www.citebd.org ou sur la page Facebook de la MD16, permettant d'échanger avec tous les lecteurs et les auteurs de la sélection. La MD16 proposera, afin de permettre aux lecteurs et aux auteurs de la sélection de se rencontrer, des soirées débat en présence des auteurs de la sélection durant la période de novembre à mars dans les bibliothèques de son réseau.

4 – choisir : chaque bibliothèque doit, à l'issue de ces rencontres et discussions, retenir trois titres de la sélection. Un lecteur = un tiercé. Le classement se fera comme suit :

1^{er} : 3 points (pts)

2^{ème} : 2 pts

3^{ème} : 1 pts

À l'issue la bibliothèque fait connaître ses résultats à la MD16.

5 -le dépouillement des votes de tous les groupes de lecteurs du département aura lieu après la date de remise des votes, et le lauréat de « La bulle des lecteurs » sera connu lors de la remise du Prix (sera retenu le livre qui obtiendra la majorité des voix).

6 – la remise du Prix de « La bulle des lecteurs », doté de 1 500 €, aura lieu début juillet, au Département ou la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

« La bulle des lecteurs »

-- R È G L E M E N T 2017 --

ARTICLE 1 :

Afin de soutenir la création en bande dessinée, le développement de la lecture et l'item BD dans l'ensemble de la Charente, la Médiathèque départementale de la Charente et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image organisent chaque année le Prix littéraire « La bulle des lecteurs », sur la base du vote de groupes de lecteurs. Il est remis à une autrice ou un auteur résidant en Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 2 :

L'ouvrage primé est un ouvrage de bande dessinée publié à **compte d'éditeur**.

ARTICLE 3 :

Le prix est doté de 1 500 €. En cas d'auteurs multiples, ces 1 500 € seront partagés à parts égales. L'ouvrage fait l'objet d'une promotion. Il est présenté aux médias départementaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'aux différents acteurs du livre du département. Une remise du Prix au lauréat est organisée en juillet au Département ou la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

ARTICLE 4 :

La première sélection d'ouvrages est assurée par un jury constitué de membres volontaires, professionnels du livre et de la lecture : personnel de la MD16 (3 personnes), de la Cité BD (3 personnes), bibliothécaires du réseau desservi par la MD16 (3 personnes) et de l'Alpha (1 personne) (maxi 10 pers). Ils sélectionnent, fin octobre, parmi le recensement des albums éligibles préalablement réalisé par la Cité, six albums publiés à compte d'éditeur entre le 1er septembre et le 31 août de l'année suivante (sauf pour la 1^{ère} édition du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016). La composition du jury est disponible sur le site de la MD16 et celui de la Cité BD à partir de septembre.

ARTICLE 5 :

Les 6 titres retenus sont proposés aux groupes de lecteurs constitués dans le département : un groupe de lecteurs doit réunir au moins 5 personnes inscrites dans une bibliothèque charentaise pour participer au vote. Le lauréat de l'édition ne peut faire partie d'une nouvelle sélection pour un autre titre qu'après un délai de 1 an.

ARTICLE 6 :

Entre novembre et mars, les auteurs des 6 livres sélectionnés font l'objet d'une promotion auprès des groupes de lecteurs et des professionnels du livre en Charente.

ARTICLE 7 :

Le lauréat est désigné à la fin mai par le vote des groupes de lecteurs (un lecteur = un tiercé).

ARTICLE 8 :

Les votes des groupes de lecteurs sont sans appel. Aucun recours fondé sur le déroulement et le résultat du Prix ne pourra être admis.

MEMBRES DU JURY :

Sdl : Amélie Averlan, Sophie Dumas, Marie-Line Favroul

Cité : Catherine Ferreyrolle, Eric Debenat, Pili Muñoz

Réseau SDL : Stéphanie Dubournet-Parthonneau, Joëlle Poullain, Thomas Pirat

Alpha : Jean-Michel Romain

Contacts : sdumas@lacharente.fr / mlfavroul@lacharente.fr

MD16 : 05.16.09.50.14